

Me Éric David
Ligne directe : (514) 987-6681
Courriel : edavid@belleaulapointe.com

Le 19 janvier 2017

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE) ET PAR LA POSTE

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des affaires institutionnelles
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro / R-3867-2013 | Phase 3
Notre dossier : 2474.030

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 18 janvier courant par laquelle vous nous avez demandé de fournir nos commentaires à l'égard de la correspondance de Gaz Métro (« **GM** ») du 17 janvier concernant la reconnaissance du statut de témoin expert de monsieur William P. Marcus.

Dans sa lettre du 17 janvier, GM énonce l'opinion que le curriculum vitae déposé à l'appui de la Demande de reconnaissance de statut d'expert de M. Marcus (C-OC-0013, la « **Demande** ») ne contenait pas une description de l'expérience pertinente à la qualification recherchée, à savoir « expert en méthodologie de détermination des coûts marginaux de long terme ». Or, OC soumet que cette opinion n'est pas fondée. En effet, la Demande était d'accompagnée d'une copie annotée du curriculum vitae de M. Marcus (pièce C-OC-0014) dans laquelle l'expérience pertinente de M. Marcus en matière de méthodologie de détermination des coûts marginaux de long terme avait été surlignée en jaune.

Nous comprenons de la lettre de GM qu'elle ne contesterait pas la reconnaissance d'un statut d'expert à M. Marcus dans la mesure où la qualification demandée serait exprimée d'une façon générale, comme celle de M. Bandino (« utility cost allocation ») ou de M. Overcast (« réglementation des utilités publiques et tarification »). Pour OC, une telle qualification générale engloberait clairement la méthodologie de détermination des coûts marginaux de long terme.

OC n'a pas d'objection de faire qualifier M. Marcus comme étant un expert « en réglementation des utilités publiques, en allocation des coûts et en tarification » et son c.v. appuierait une telle qualification générale. D'ailleurs, une qualification générale pourrait être utile si jamais M. Marcus agit à titre d'expert dans une autre phase du dossier 3867.

Veuillez accepter, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

(s) Éric David

Éric David
ED/mb

c.c. Me Hugo Sigouin-Plasse, *Gaz Métro*